

Autorisation de construire

SECTEUR MOLLENS

Titre du projet de construction

Construction d'un habitat groupé de 21 chalets (8 modules de 2 à 3 entités mi-toyennes)

Situation

Parcelles No 1031, 1035, 1105 et 1106, plan No 4, au lieu-dit 'Les Martelles' à Mollens

Zone

Zone résidentielle R2 à aménager du RCCZ Mollens

Requérant

REspectozone SA (Yoann Régnier)

Domicile:

Route de l'aéroport 10

1950 Sion

Propriétaires

Evelyne, Joseph et Charles-Louis Heymoz

Domicile:

Route du Signal 4

3794 Mollens

Auteur du projet

Honei Architecture Sàrl

CHE-458.345.688

Avenue Eugène-Rambert 38

1815 Clarens

Numéro d'objet

2023.372

Coordonnées

Y 2'606'360 / 1'128'860

Dérogations

Dérogation à l'art. 27 al. 7 pour la possibilité d'une construction légèrement en dessous de 600m² de surface de parcelle

Moyen de droit / Consultation

Les plans sont à disposition au bureau communal de Chermignon, Route Cantonale 45, 3971 Chermignon, uniquement sur rendez-vous au 027 486 19 00. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par pli recommandé au Conseil communal de Crans-Montana, CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les 30 jours suivant cette publication.

Point de contact

Commune de Crans-Montana - secteur Mollens

Avenue de la Gare 20, Case postale 308

3963 Crans-Montana

Délai

Expiration du délai: 16.09.2024